

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 janvier 2019
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 décembre 2018
 - 3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Budget 2019 du 10 décembre 2018
 - 3.3 SÉANCE SPÉCIALE du 27 décembre 2018
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - décembre 2018
 - 5.2 Délégation au C.A. de Régie Beauce-Amiante
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Permis de réunion - Festi-neige
 - 7.2 Tarification Gala boxe 2019
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Achat de sel adoucisseur
 - 8.2 Autorisation signature entente FQM - achat luminaires

de rue au DEL

9. URBANISME

10. INCENDIE

10.1 Acceptation soumission - Mandat phase 2 - terrain 4278, route 112

10.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - volet 1

10.3 Acceptation mandat de bornage du 4278, route 112

10.4 Embauche d'un pompier auxiliaire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-01-7290

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 3 décembre 2018

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 décembre 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 3 décembre 2018.

19-01-7291

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Budget 2019 du 10 décembre 2018

La lecture du procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 10 décembre 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 10 décembre 2018.

19-01-7292

ADOPTÉ

3.3 SÉANCE SPÉCIALE du 27 décembre 2018

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 27

décembre 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 27 décembre 2018.

19-01-7293

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Mme Josée Saint-Pierre nous entretient sur :

- La prochaine rencontre de négociation collective est prévue le lundi 21 janvier.

Madame Anabel Vachon nous fait un suivi :

- De ne pas oublier le Festi-Neige qui aura lieu le 9 février.

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Chambre de commerce : aucune activité
- Embellissement du Talus de la 112 : les travaux avancent tranquillement
- Aréna : le cadre avec le chandail de Mario Lessard est installé dans le hall d'entrée
- Le gala de boxe aura lieu le 4 mai prochain
- Festival Pré-Novice : demande de commandites, celle-ci sera traitée au cours de la présente séance.

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Aucune activité n'a eu lieu. Les rencontres des comités auxquels il est attitré seront en janvier.

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 8 sorties en décembre dont 1 assistance à Beauceville avec le camion-échelle et le 31 décembre les mâchoires de vie ont servi.

M. François Baril s'exprime au sujet de :

- Résumé concernant le poste de conseiller du district 6 qui est maintenant vacant et son élection au poste de maire;

- Le 11 décembre dernier rencontre sur la transformation des églises
- Le 6 janvier : souper Club Étoile d'or
- Le 12 janvier : souper des Chevaliers
- Le 21 janvier : Comité de gestion
- Le 11 février : Comité de développement social
- OMH rencontre annulée, la prochaine aura lieu le 18 février
- Le calendrier municipal 2019 a été posté à tous les résidents
- Monsieur Baril énumère les différents objectifs du conseil municipal pour les prochaines années

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Aucun suivi n'est à faire mais Manon Vachon spécifie que les élections pour le district #6 seront probablement en mars. Des avis seront publiés à cet effet.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - Décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2018 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 178 812,78 \$ incluant le paiement des comptes à payer au montant de 75 990,16 \$. Un montant de 102 822,62 \$ pour les prélèvements de salaires de décembre est également approuvé.

19-01-7294

ADOPTÉ

5.2 Délégation au C.A. de Régie Beauce-Amiante

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer monsieur Alain Laflamme afin de représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie Beauce-Amiante.

19-01-7295

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le service de l'indemnisation de la MMQ nous informe du règlement d'un sinistre (331, avenue St-Joseph) et nous demande de payer la franchise prévue au dossier au montant de 2 500\$.

Un citoyen nous fait parvenir une lettre à laquelle il joint une facture pour les travaux exécutés sur son terrain suite à un bris d'une canalisation en 2008. Une réponse sera transmise au citoyen déclinant la responsabilité municipale.

La Sécurité publique nous transmet l'information relative à la facturation 2019 pour la Sûreté du Québec. Le total 2019 s'élèvera à 85 509 \$ comparativement à 82 915 \$ en 2018.

Madame Anabel Vachon déclare son intérêt à 19 h 46 et se retire de la séance.

Une demande d'aide financière pour le Carnaval de Thetford nous a été acheminée. Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la somme de 50 \$ pour cet événement.

19-01-7296

ADOPTÉ

Madame Anabel Vachon réintègre la séance à 19 h 47.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Permis de réunion - Festi-Neige

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du Festi-Neige le 9 février 2019.

19-01-7297

ADOPTÉ

7.2 Tarification Gala boxe 2019

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue du gala de boxe au Centre des loisirs Desjardins le 4 mai 2019. Les conditions de location seront les mêmes qu'en 2018 soit 700 \$. Advenant que le locateur choisisse de ne pas faire le ménage après l'événement, un montant supplémentaire de 350 \$ sera chargé au locateur.

19-01-7298

ADOPTÉ

7.3 Festival pré-novice - 35^e anniversaire

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer la somme de 300 \$ pour le 35^e anniversaire du festival pré-novice.

19-01-7299

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Achat de sel adoucisseur

Attendu que le fournisseur Sel Warwick n'est plus en mesure d'honorer son engagement pour cause de discontinuité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 18-01-7068 et d'accepter la proposition de Alimentation Sunbec Food inc. au coût de 317,95\$/ballot de sel livré.

19-01-7300

ADOPTÉ

8.2 Autorisation signature entente FQM - achat luminaire de rue au DEL

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du

Contrat, la Municipalité d'East Broughton doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'East Broughton souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité d'East Broughton pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité d'East Broughton participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE monsieur Abdou Soumare, directeur des Travaux publics soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité d'East Broughton, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

19-01-7301

ADOPTÉ

9. URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour

10. INCENDIE

10.1 Acceptation soumission - Mandat phase 2 - terrain 4278, route 112

Attendu la volonté de faire réaliser une phase 2 pour le terrain du 4278 route 112;

Attendu que les soumissions reçues vont comme suit :

ENTREPRISE	COÛT AVANT TAXES
TECOSOL	11 500 \$ + 2 500 \$ attestation = 14 000 \$
INNEO ENVIRONNEMENT	15 326 \$ + 1 200 \$ attestation = 16 526 \$
LCL ENVIRONNEMENT	17 375 \$ (attestation incluse)

TERRAPEX	20 000 \$ (attestation incluse)
PHYSIS ENVIRONNEMENT	24 750 \$ (attestation non-incluse)

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 15-12-6505 et d'accepter la soumission de Tecosol au montant de 14 000 \$ plus taxes pour effectuer la caractérisation environnementale de site - phase 2 du terrain situé au 4278, route 112.

19-01-7302

ADOPTÉ

10.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité d'East Broughton présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la Municipalité autorise madame Manon Vachon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19-01-7303

ADOPTÉ

Monsieur Marco Bernard déclare son intérêt à 19 h 56.

10.3 Acceptation mandat de bornage du 4278, route 112

Attendu que deux soumissions ont été reçues, soient celle de Stéphane Roy et celle de Ecceterra;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Nadia Parent, arpenteuse pour la firme Ecceterra, pour effectuer le mandat de bornage du 4278, route 112, et ce pour un montant de :

1 000 \$ + taxes pour le cadastre (frais de dépôt et permis de lotissement)

100 \$/repère d'arpentage

300 \$ + taxes pour le plan montrant la superficie du terrain

19-01-7304

ADOPTÉ

Monsieur Marco Bernard réintègre l'assemblée à 19 h 57.

10.4 Embauche pompier auxiliaire

Attendu qu'un des pompiers du SSI de East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus est en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur Jean-Philippe Labrecque comme pompier auxiliaire.

19-01-7305

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Prise de position du conseil demandée en lien avec le registre des armes à feu (sera discuté ultérieurement)
- Achat du resto du coin
- Prix du loader en location et suggestion de revenir avec un Volvo
- Demande d'estimation du pourcentage des taxes afférentes aux loisirs sur un compte
- Hausse des taxes 2019
- Satisfaction du conseil sur les nouveaux compresseurs à l'aréna
- Nombre de séances de négociation de la convention collective
- Salaire de la directrice générale
- Paiement du compte d'électricité du CVT
- Nombre d'employés administratifs
- Montant des dépenses pour l'embellissement du talus de la 112

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 4 février à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 22.

19-01-7306

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière